

**SEANCE DU 17 MARS 2008 N°51/09**  
=====

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FDIE POUR  
LA MISE EN PLACE D'UN SENTIER DE DECOUVERTE  
DES BORIES DANS LE CADRE DE L'ESPACE NATUREL  
SENSIBLE**

L'an **deux mille neuf, le dix-sept mars, à 18h30**, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil de la Mairie, en session ordinaire du mois de mars et sous la présidence de **M. Léopold MEYNAUD, Maire**.

**Date de convocation : 13 mars 2009**

Nombre de membres élus : 23 (2 démissions effectives le 27 mars 2008)

Nombre de membres convoqués : **21**

**Étaient présents : (15) M. Léopold MEYNAUD, Maire ;**

M. Richard **BELLET**, M. Jean Claude **ALLEGRE**, M. André **SIGNOURET**, M. Joaquim **BRUNET**, Mme Danielle **MICHEL**, M. Daniel **FAVETIER, Adjoints ;**

M. Jean Claude **FREYCHET**, Mme Christine **TRAMIER**, Mme Claire **PHILIPPE**, Mme Sylviane **MAUTOUCHET**, M. Fabien **MONTANARI**, M. Gines **CEREZUELA**, M. Gilles **ROGIER**, M. Thierry **BLOUVAC**.

**Étaient absents : (6) Mme Isabelle BRUSSET** (procuration à M. Bellet), M. Pierre **VALLET** (procuration à M. Montanari), Mme Karine **PEBRE** (procuration à Mme Mautouchet), Mme Béatrice **VIAL** (procuration Mme Philippe). M. Eric **SALVI** (procuration à M. Freychet), M. Gérard **MARCELLIN** (excusé).

**Secrétaire de séance : Mme Claire PHILIPPE**

**Assistaient également à la réunion : M. Xavier ROBERT**, Directeur Général des Services, Mlle Chloé **PELLERIN**, Directrice des Services Techniques par intérim.

**Date d'affichage : 18 Mars 2009.**

Monsieur Freychet rappelle au Conseil Municipal la mise en place prochaine d'un **sentier de découverte des Bories** qui s'inscrira dans le cadre plus général du projet d'Espace Naturel Sensible (ENS).

.....(*Votre topo d'hier soir*).....

Il explique que le Fonds Départemental d'Intervention pour l'Environnement (FDIE) a justement été créé pour accompagner les initiatives de ce type concourant à la protection et la gestion de l'environnement.

Le FDIE permet ainsi de soutenir financièrement les projets, études et travaux réalisés par les communes, les groupements de communes, les associations et autres organismes œuvrant pour l'environnement.

Le FDIE peut ainsi soutenir les initiatives des communes pour prendre en compte les contraintes d'environnement lors de travaux d'équipement ou de construction, pour mettre en œuvre la protection, la gestion et la mise en valeur des milieux naturels, pour favoriser la résorption des nuisances et des pollutions et qui n'émargent pas sur des lignes budgétaires spécifiques.

**Le montant des différents frais liés à cette opération de création d'un sentier découverte des Bories a ainsi été évalué à la somme de ....euros.**

**Il convient de solliciter une aide financière du Département de Vaucluse au titre du FDIE.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Entendu l'exposé de Monsieur Freychet et après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- 1) D'APPROUVER le projet qui lui a été présenté,**
- 2) DE SOLLICITER l'attribution d'aides publiques auprès du Conseil Général du Vaucluse dans le cadre du FDIE**
- 3) DE S'ENGAGER à financer sur les fonds communaux la part des dépenses qui ne sera pas couverte par les subventions.**

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

*Au registre sont les signatures.*

*Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.*

*Pour expédition certifiée conforme.*

*A CAROMB, Transmise le 18 mars 2009.*

Le Maire,  
Léopold MEYNAUD